

# L'ECOLE REGIONALE ET INTERCOMMUNALE DE POLICE RECRUTE

Dans le cadre des activités de l'école, l'ERIP recrute un **directeur (H/F) à temps plein** sur base d'un détachement.

L'entrée en fonction est prévue au plus tard le 1/12/2018.

Toute personne intéressée peut introduire un dossier de candidature comprenant :

- une lettre de demande avec motivation ;
- une copie du ou des titres requis ou utiles;
- un curriculum vitae détaillé ;
- un avis écrit du chef de corps.

**Le dossier de candidature devra parvenir par courrier postal recommandé à Madame la Directrice de l'ERIP, avenue des Anciens Combattants 190 à 1140 Bruxelles au plus tard le 1/6/2018.**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de madame Van Noten, directrice au numéro 02/274.12.75.

La sélection du ou de la candidat(e) sera effectuée comme suit:

Une première sélection s'opérera sur base de la recevabilité du dossier de candidature par une commission d'examen.

Les candidats sélectionnés seront ensuite soumis à un entretien de sélection devant la commission dont la composition sera communiquée ultérieurement et sur base de la rédaction d'un plan de gestion visant à atteindre les objectifs stratégiques liés à la fonction.

## **STATUT DU MEMBRE DU PERSONNEL DETACHE**

- le détachement d'un membre du personnel exerçant une fonction à temps plein à l'ERIP est considéré comme un détachement assimilé au détachement structurel art 96 LPI (art 21 AR 26.3.2005 portant règlement des détachements structurels et de situations similaires), il est réglé par une convention de détachement établie entre le bourgmestre ou le collège de police de la zone de police à laquelle appartient le membre du personnel et le pouvoir organisateur de l'ERIP;
- le membre du personnel détaché conserve son statut administratif tel qu'il lui est appliqué dans son unité d'origine ;

- le traitement du membre du personnel détaché ainsi que toutes allocations liées à son statut et à sa fonction exercée à l'ERIP sont payés par la zone de police, l'ERIP rembourse à la zone de police l'intégralité des montants engagés ;
- le détachement est d'une durée de 5 ans renouvelable ;
- le membre du personnel détaché à l'ERIP est assuré de bénéficier du soutien logistique et pédagogique nécessaire à l'exercice de sa fonction à l'école.

#### Description de fonction :

Le directeur est chargé de la gestion journalière de l'école sous l'autorité du pouvoir organisateur et assure une collaboration étroite avec l'Ecole Régionale des Métiers de la Sécurité, de la Prévention et du Secours.

Il est plus particulièrement chargé dans le cadre de sa fonction de gestion journalière de l'association :

- de préparer les dossiers à soumettre aux organes de gestion de l'association et d'assister aux réunions de ceux-ci ;
- d'exécuter les décisions prises par les organes de gestion ;
- de rendre compte de l'exécution de ses missions aux organes de gestion ;
- d'assurer le secrétariat des réunions des organes de gestion ;
- de préparer annuellement le budget ;
- d'assurer, dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts de l'association, la gestion du personnel, la gestion de l'infrastructure et des moyens matériels et la gestion financière de l'association ;
- de présenter au pouvoir organisateur toute proposition visant à améliorer le fonctionnement de l'association.

Il est également plus particulièrement chargé dans le cadre de sa fonction de gestion journalière de l'école :

- de préparer et d'exécuter le plan annuel de formation en concertation avec les zones de police bruxelloises, Bruxelles Prévention Sécurité, l'Ecole Régionale des Métiers de la Sécurité, de la Prévention et du Secours, la police fédérale et les partenaires ;
- de siéger dans le conseil de gestion de l'ERMS ;
- de déterminer le contenu des formations et leur organisation en tenant compte des besoins spécifiques de la Région bruxelloise tels que définis dans le Plan Global de Sécurité et de Prévention ;
- d'assurer une concertation suivie avec les zones de police bruxelloises en matière de formation du personnel de ces zones ;
- de participer à l'élaboration et à l'exécution du Plan Régional de Formation des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours ;
- de réaliser les normes de qualité et d'encadrement des formations ;
- d'assurer le soutien pédagogique et le relais social aux participants aux formations ;
- d'assurer le recrutement, le suivi, le soutien et la formation continuée du personnel enseignant ;

- de préparer le contrat de gestion annuel à conclure entre les autorités subsidiaires et le pouvoir organisateur de l'école ;
- d'assurer la participation aux procédures de recrutement du personnel des services de police et d'encourager l'engagement de personnel de proximité dans les zones de police bruxelloises.

Objectifs stratégiques de la fonction :

- Assurer la gestion journalière de l'ERIP dans le but de motiver les membres du personnel et de développer la qualité et la performance de l'école.
- Faire de l'ERIP le centre d'expertise en matière de formation policière bruxelloise et plus largement contribuer à faire de l'ERMS un tel centre de référence dans les matières multidisciplinaires.
- Optimiser le fonctionnement de l'ERIP en :
  - affectant les capacités disponibles aux priorités définies par le Plan Régional de formation et en répondant aux attentes des partenaires ;
  - faisant appel aux nouvelles méthodes d'apprentissage ;
  - promouvant les nouvelles technologies de l'information et la digitalisation.

**Conditions requises pour introduire une candidature**

- **être membre du cadre opérationnel d'une zone de police de la région bruxelloise et être revêtu du grade de commissaire de police ou commissaire divisionnaire de police ;**
- avoir au moins 10 années d'ancienneté dans le cadre officier ;
- être titulaire d'un diplôme donnant accès aux emplois de niveau 1 dans l'administration ;
- posséder une bonne connaissance de l'autre langue. La possession d'un brevet linguistique délivré par le SELOR (minimum article 11) constitue un plus ;
- la possession d'un titre pédagogique constitue un plus dans le cadre de l'introduction d'une candidature.

**Profil souhaité**

**Connaissances :**

- posséder une connaissance approfondie des dispositions légales et réglementaires relatives aux services de police ;
- posséder une connaissance approfondie des dispositions légales et réglementaires relatives au recrutement et à la formation des membres des services de police ;
- posséder une connaissance approfondie des dispositions légales et réglementaires relatives aux intercommunales et aux associations sans but lucratif ;
- posséder une bonne connaissance de l'environnement institutionnel bruxellois ainsi que des acteurs institutionnels et associatifs ;
- posséder une connaissance approfondie de l'organisation, des structures et des différentes compétences des deux niveaux de la police intégrée et plus

particulièrement des services ayant dans leurs compétences le recrutement et la formation du personnel ;

- posséder des connaissances en matière de management des organisations et des projets ;
- posséder une connaissance active de la deuxième langue nationale.

#### Savoir-faire :

- être capable de développer la vision, les missions et les valeurs de l'ERIP ;
- s'engager personnellement au niveau du développement, de l'implémentation et de l'amélioration du système de management et des processus de base de l'organisation ;
- disposer de bonnes capacités de communication verbalement et par écrit;
- être apte à travailler et à prendre des décisions de manière autonome ;
- savoir gérer le stress ;
- faire preuve d'assertivité ;
- faire preuve d'initiative ;
- faire preuve d'engagement et de disponibilité ;
- pouvoir diriger au moyen d'une bonne gestion des moyens humains et matériels en vue de répondre aux attentes des clients et des mandataires de l'organisation ;
- faire preuve de discrétion ;
- faire preuve d'une bonne capacité de synthèse ;
- être capable de motiver, de soutenir et d'évaluer les collaborateurs.

#### Savoir-être :

- avoir la volonté et la capacité de se perfectionner et de s'améliorer dans l'exercice de ses fonctions ;
- être dynamique et créatif ;
- être intègre ;
- dégager une autorité naturelle ;
- faire preuve de clarté et de transparence dans ses actions;
- être ouvert aux problèmes des membres du personnel et des participants aux formations ;
- créer une ambiance de travail positive ;
- faire preuve d'ouverture d'esprit ;
- mener ses actions dans une optique de résolution de problèmes.

#### Sélection

Les candidats retenus sur base de leur dossier de candidature seront soumis à une interview par une commission de sélection chargée d'évaluer leur aptitude par rapport au profil de fonction.

#### Composition de la commission de sélection :

- président : le président du CA de l'asbl ERIP ou son délégué;
- membres : 2 membres du Conseil d'administration ou leur délégué dont au moins 1 chef de corps
- un expert
- secrétariat : à déterminer

Les membres de la commission de sélection jugeront chaque candidat « apte » ou « inapte » pour la fonction. En cas de parité des voix, la voix du président sera prépondérante.

Les candidats ayant reçu la mention « apte » seront présentés au Conseil d'administration qui se prononcera sur la désignation du nouveau directeur.